

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le vingt cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs ANENTO, DELPUECH, FABRE, TERRASSIE, Adjoint.
Mrs MOSTARDI, GIRME, GARCIA, SALVADOR, HERNANDEZ, DUREL, VINCELOT,
MANDIRAC, Conseillers municipaux.

Excusés : M. PUECH Thierry qui a donné procuration à M. GIRME Bernard.
Mme BODHUIN Maryline qui a donné procuration M. VINCELOT Gérard.
M. RIEUX René qui a donné procuration à M. ANENTO Emile.
Mme ITRAC Sandrine qui a donné procuration M. TERRAL Michel.

Absent : M. PALMA Philippe.

Date de la Convocation : 19 janvier 2012

Secrétaire de séance : M. GIRME Bernard.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

M. FABRE apporte une rectification concernant le stationnement gênant des véhicules au bout de la rue de la Bergerie. Considérant l'existence d'un sens unique, il proposait la pose de balises pour empêcher le stationnement.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- Défense des Services du Centre hospitalier de GAILLAC.
- Invitation à une conférence débat « Promouvoir et défendre la laïcité ».

DELIBERATION – 2012/3

I – ETAT DES RESTES A REALISER 2011

M. le Maire soumet à l'Assemblée l'état des restes à réaliser sur les dépenses et recettes 2011 à reporter sur l'exercice 2012 conformément aux propositions de l'Intercommission du 17 janvier 2012 :

1) Budget Principal

⇒ **Section investissement**

▪ **Dépenses**

Opération N° 229 Soutènement Evacuation Rue des Rives	101 515,78 €
Opération N° 236 Matériel et Outillage divers	328,16 €
Opération N° 245 Aménagement et transactions voirie	6 143,13 €
Opération N° 295 Dénomination Numérotation rues	351,39 €
Opération N°326 Piste d'athlétisme	27 115,42 €
Opération N° 332 Signalisation	1 838,77 €
Opération N° 334 Etude Révision POS	15 323,34 €
Opération N° 339 Equipement scolaire	550,89 €
Opération N° 345 Informatique Mairie	249,85 €

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

Opération N° 350 Ralentisseurs Ecole	7 500 €
Opération N° 355 Sanitaires et jeux de cour Ecole	59 000 €
Opération N° 358 Eclairage Public 2011	14 500 €
Opération N° 361 Traverse Village	100 000 €
<u>TOTAL Dépenses</u> (à reporter en 2012) :	<u>334 416,73 €</u>

▪ **Recettes**

Opération N° 322 Construction Centre de loisirs	10 022,74 €
Opération N° 326 Piste d'athlétisme	21 071,85 €
Opération N° 346 Menuiseries Mairie	4 993 €
Opération N° 355 Sanitaires et Jeux de cour	14 733 €
<u>TOTAL Recettes</u> (à reporter en 2012)	<u>50 820,59 €</u>

⇒ **Section Fonctionnement** : Néant

2) Budget Assainissement

⇒ **Section Investissement**

▪ **Dépenses**

Opération N° 33 Reprise de Raccordements	13 694,28 €
Opération N° 34 Nouveaux raccordements	18 456,35 €
Opération N° 39 Schéma et zonage Assainissement	15 000 €
<u>TOTAL Dépenses</u> (à reporter en 2012) :	<u>47 150,63 €</u>

▪ **Recettes** : Néant

⇒ **Section Fonctionnement** : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les états des restes à réaliser 2011 du Budget Principal et du Service Assainissement à reporter en 2012.
- autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre le recouvrement des dépenses et le recouvrement des recettes dans la limite des crédits (dépenses) figurant sur ces états.
- dit que ces crédits seront repris aux budgets de l'exercice 2012.

II – DEL-2012/4

BUDGET PRINCIPAL – Autorisation spéciale – Informatique Mairie

Engagement de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012

Vu la nécessité de procéder rapidement à l'acquisition d'un nouveau matériel informatique pour remplacer un poste hors service à l'accueil du Secrétariat de Mairie,

Considérant que le montant des restes à réaliser en dépenses pour cette opération (N° 345), adopté par délibération du Conseil Municipal du 25/01/2012 s'élève à 249,85 €,

M. le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, le Maire peut avant le vote du budget sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2011 (hors remboursement de la dette) s'élève à 811 397,62 €,

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

M. le Maire sollicite l'autorisation d'appliquer ces dispositions à hauteur de 1400 € pour l'acquisition du poste informatique.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Maire
- s'engage à inscrire ces crédits au budget communal 2012.
 - ⇒ **Section Investissement**
 - Opération N° 345 Informatique Mairie
 - c/2183 (D) Matériel de bureau et informatique + 1400 €

III – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision N° 16-2011 du 14/12/2011

- Attribution du Marché triennal à l'entreprise LACLAU TP, sise à BRENS (Tarn), route de Graulhet suivant le bordereau des prix intégrant la réalisation d'un branchement particulier au réseau collectif des eaux usées sur le Domaine Public.

Décision N° 17-2011 du 19/12/2011

- Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction des sanitaires de l'école élémentaire à Mr ALBINET Philippe, architecte sis à Albi (Tarn) 18, Boulevard Carnot pour un montant de 2559 € HT soit 3060.56 € TTC.

M. le Maire précise que le permis de construire des sanitaires de l'école est en cours d'instruction à la DDT. Le maître d'œuvre a élaboré le dossier de consultation des entreprises. L'achèvement des travaux est prévu le 30/08/2012.

DEL – 2012/5

IV – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE

- Vu l'Avis de la Commission administrative paritaire du 13 décembre 2011,
- Considérant le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif 1^{ère} classe établi par arrêté du Maire en date du 6 janvier 2012,

M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la modification du tableau du Personnel Communal suivante :

❖ **Filière administrative**

- ⇒ Fermeture d'un poste statutaire d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet.
- ⇒ Ouverture d'un poste statutaire d'Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau du personnel communal sus visée à compter du 01/02/2012 annexé à la présente.

DEL – 2012/6

V – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN ET DADOU

M. le Maire explique que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-20, ainsi que l'article L.5214-16,

Le Conseil de la Communauté de Communes peut, dans le champ de ses compétences, proposer d'autres modifications statutaires de l'établissement que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant et à la dissolution de l'établissement.

MAIRIE DE BRENS

Séance du 25 janvier 2012

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres. Ainsi, la Communauté de Communes Tarn et Dadou a souhaité, lors de son Conseil de Communauté du 7 décembre 2011, de soumettre la modification des statuts de la Communauté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu la délibération du Conseil de Communauté du 7 décembre 2011 et conformément l'article L5211-17 du CGCT,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Tarn et Dadou.
- Valide la version consolidée des statuts telles que présentée et annexée à la présente délibération.

M. TERRAL et Mme METGE apportent des informations relatives au projet de participation financière de Tarn et Dadou au fonctionnement des CLSH du territoire.

DEL – 2012/7

VI – CNAS – CHARTE DE L'ACTION SOCIALE

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la charte de l'action sociale adoptée par le Comité National d'Action Sociale (CNAS) les 9 et 10 juin 2011.

Les objectifs de cette charte sont de réaffirmer les valeurs essentielles du CNAS : Solidarité et Mutualisation et de donner plus de légitimité au rôle des délégués Elu et Agent et au Correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la charte de l'Action Sociale du CNAS
- Autorise M. le Maire, les délégués et le correspondant à procéder à sa signature.

VII – CONTRAT GROUPE CENTRE DE GESTION – ASSURANCE DU PERSONNEL

M. le Maire rappelle que la Commune est actuellement assurée pour la couverture des risques financiers en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel auprès de l'Assureur GENERALI (DEXIA-SOFCAP) dans le cadre d'un contrat groupe collectif souscrit par le Centre de Gestion du Tarn.

Ce contrat groupe 2009-2012 arrivera à son terme au 31/12/2012. Il précise que le Centre de Gestion a décidé de mettre en place un nouveau Contrat Groupe ouvert à adhésion facultative pour une nouvelle période de 4 ans soit du 01/01/2013 au 31/12/2016 pour la mise en œuvre de la procédure de marché négocié (article 35 du CMP).

La Commune est invitée à faire connaître son intérêt ou non pour cette consultation.

DEL – 2012/8

❖ **Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2013 au 31.12.2016 -**

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE , à l'unanimité,

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L. 140-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35,

DECIDE :

Article 1^{er} : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2013, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

***agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

***agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise le Maire à transmettre au Centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2007 à 2010).

DEL – 2012/1

VIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS – DETR 2012

1) Catégorie 4 – Maintenir la présence des services publics et développer les services essentiels aux personnes.

Projet de Construction Immeuble administratif ADMR

(Priorité N°1)

Considérant le développement considérable des services de maintien à domicile des personnes âgées, assurés par l'ADMR : soins infirmiers et services ménagers, M. le Maire présente à l'Assemblée un

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

projet de construction d'un bâtiment administratif plus fonctionnel et accessible à tous, pour le relogement de ces services.

Le montant du projet (après déduction des parkings 65 000 € HT – Eclairage 9 600 € HT – Honoraires 7 200 € HT soit un total de 81 800 € HT) s'élève à 593 485,10 € HT soit 709 808,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2012) au taux de 45% sur le montant de 593 485,10 € HT.

- **Adopte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Régional (Convention territoriale de Pays 2008 -2013)
Subvention : 80 752 €
Subvention complémentaire : 24 226 €
- Conseil Général 102 741,70 €
- Etat (DETR 2012) 267 068,30 €
- Communauté de Communes Tarn et Dadou
Fonds de concours sur dotation 13 136,82 €
- Commune : - part communale 130 000 €
- FCTVA 91 883,36 €

2) DEL- 2012/2

Catégorie 3 – Favoriser le développement économique et touristique

Projet : Brens, Devenir Village Etape

Priorité N° 2

Considérant la démarche « village étape » dans laquelle s'est engagée la Commune de Brens pour favoriser le développement économique et touristique du territoire, M. le Maire présente à l'Assemblée le projet des aménagements nécessaires :

- Signalisation touristique de l'échangeur (Sortie 9) de l'A68 au Centre du village.
- Aire de Pique nique et jeux pour enfants.
- Poste de vidange pour Camping car.

Le montant du projet s'élève à 27 109,84 € HT soit 32 423,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **Décide** de solliciter une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2012) au taux de 50% sur le montant de 27 109,84 € HT.

⇒ **Adopte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DETR 2012)	13 554,92 €
- Commune : - part communale	13 848,66 €
- FCTVA	5 019,78 €

IX – DEL – 2012/10

PROJET PRESENCE POSTALE – EPCI TARN ET DADOU

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'étude de présence postale réalisée sur le Département dans le cadre des négociations entre l'Association des Maires et des élus du Tarn et les représentants de la Poste afin de parvenir à une couverture postale sur le Département conforme à la mission de Service Public de la poste et répondant au mieux aux besoins de la population.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet concernant la présence postale sur le territoire intercommunal de Tarn et Dadou en précisant que l'Agence postale de Brens conserve son offre de services et son volume horaire d'ouverture et d'accueil du public de 15 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de présence postale sur le territoire intercommunal de Tarn et Dadou.

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

X – DEL – 2012/9

Marchés publics – Nouveaux seuils

Mise à jour règlement intérieur de la commande publique

(Cette délibération abroge la délibération du conseil municipal du 24 juin 2010)

Considérant la délibération du conseil municipal du 27 mai 2010 portant sur les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, et l'autorisant notamment à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant la modification des seuils financiers des différentes catégories de marchés, et son incidence sur le choix de la procédure à mettre en œuvre,

M. le Maire propose à l'Assemblée d'adopter un nouveau règlement intérieur de la Commande publique soit :

⇒ **Commande de 4 000 € HT à 15 000 € HT**

- Consultation de trois fournisseurs sauf en cas d'urgence dûment constatée.
- Sans publicité.
- Négociation en commission municipale – Présence de 3 élus minimum (dont le Maire).
- Décision du Maire portée à la connaissance du Conseil Municipal.

⇒ **Commande de 15 000 € HT à 90 000 € HT**

- Consultation de plusieurs fournisseurs (minimum 3).
- Publication d'un avis sur le site internet communal et dans un journal d'annonces légales.
- Délai minimum de 15 jours pour la remise des offres.
- Ouverture, analyse des offres et avis motivé sur le choix de l'attributaire du marché par la commission communale d'appel d'offres.
- Décision du Maire portée à la connaissance du Conseil Municipal.

⇒ **Commande de 90 000 € HT à 5 000 000 € HT (Travaux)**

200 000 € HT (Fournitures et Services)

- Constitution d'un dossier complet de consultation avec le cas échéant CCAP et CCTP.
- Délai minimum de 15 jours pour la remise des offres.
- Ouverture et analyse des offres effectuées par la commission communale d'appel d'offres.
- Avis motivé du choix du titulaire du marché par l'intercommission.
- Choix définitif de l'attributaire et signature du marché par le Maire dans la limite de l'inscription budgétaire.
- Décision portée à la connaissance du Conseil Municipal.

➤ **FORMALITES DE PUBLICITE**

a) Pour les travaux de 90 000 € HT à 5 000 000 € HT et pour les fournitures, services de 90 000 € HT à 200 000 € HT :

- ⇒ Avis d'appel public à la concurrence publié :
- soit dans le B.O des annonces de marchés publics.
 - soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.
 - sur le profil Acheteur.

b) Pour les travaux supérieurs à 5 000 000 € HT et pour les fournitures et services supérieurs à 200 000 € HT :

- ⇒ Avis d'appel public à la concurrence publié :
- dans le B.O des annonces de marchés publics.

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

- et dans le Journal Officiel de l'Union Européenne.
- sur le profil acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la commande publique.**
- **CHARGE M. le Maire de procéder à sa mise en œuvre.**

XI – DEL – 2012/11

MISE EN AGGLOMERATION HAMEAUX ET ZONE DES XANSOS

1) Mise en agglomération de la Zone « Les Xansos »

M. le Maire fait part de la demande de VINOVALIE relative à la création d'un nouvel accès de leur bâtiment sur la voie de desserte des Xansos pour la réalisation d'un projet de restaurant et dégustation de produits de terroir.

Or, cette opération ne pourra être envisagée que si la Commune classe la route départementale de desserte de la zone d'activités « Les Xansos » en agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le classement de la route départementale de desserte de la zone d'activités « Les Xansos » en agglomération.

2) Hameaux

M. le Maire précise qu'une réunion est prévue le 3 février 2012 avec les services de la DDT pour traiter des problèmes de sécurité des hameaux et des RD 13 et 4. Les propositions de cette commission seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

XII – DEL- 2012/12

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERES

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la délibération du Conseil Municipal de Rivières du 13 décembre 2011 arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du contenu des documents transmis par cédérom. Le Conseil Municipal de Brens, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune de Rivières.

XIII – DEL – 2012/13

INSTALLATIONS CLASSEES – ALPHACAN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait part à l'Assemblée du dossier de demande de la Société ALPHACAN sise à GAILLAC, chemin de Piquerouge relative au stockage de produits finis en PVC soumis à consultation publique du 16 janvier 2012 au 10 février 2012. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

XIV – COMPTES RENDUS CONSEIL DE COMMUNAUTE TARN ET DADOU

Après avoir remis à tous les élus une synthèse des comptes rendus des 27/09 – 08/11 et 07/12/11, M. le Maire rappelle que les comptes rendus détaillés des Conseils de Communauté Tarn et Dadou sont consultables en Mairie.

XV – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a renoncé au droit de préemption :

Vendeur : SCI BDG

Vente judiciaire : TGI d'Albi le 02/03/2012

Mise à prix : 7 500 €

Immeuble bâti : ZA N° 211 « 4 rue des Amandiers » 1225 m²

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

XVI – QUESTIONS DIVERSES

- Conférence débat « Promouvoir et Défendre la laïcité »
Animée par Jean GLAVANY le jeudi 2 février 2012 - 18 H 30.
Université Champollion Albi

- DEL – 2012/14
- Défense des Services du Centre Hospitalier de GAILLAC

Depuis plusieurs semaines nous assistons à une inquiétude au sein du Centre Hospitalier de Gaillac mais aussi dans la population et les communes avoisinantes.

Il est très important que le Centre Hospitalier de Gaillac continue d'assurer un rôle d'établissement de proximité sur son bassin de santé et à l'ouest du bassin. Pour cela, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Centre Hospitalier d'Albi doivent partager et approuver les points suivants préalablement à la mise en place d'une direction commune entre les deux établissements.

1. Le maintien d'une unité de court séjour de médecine polyvalente à Gaillac.

La pérennisation de ce service sera consolidée par :

- La mise en oeuvre de la convention de coopération pour l'hospitalisation directe de patients du gaillacois sans passage par les urgences du Centre Hospitalier d'Albi.
- La conclusion de conventions de prise en charge médicale des résidents des EHPAD (Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes) environnants.
- La modernisation du service de médecine (chambres à 1 lit). Pour cela l'approbation du plan global de financement pluriannuel est absolument nécessaire.
- Le maintien d'une dotation pour la permanence des soins.

2. L'implantation de lits de « longue durée » sur le site de Gaillac par le transfert d'une partie de l'autorisation du Centre Hospitalier d'Albi vers Gaillac (30 lits) dès le début 2012.

3. Le renforcement du Service SSR (Soins de Suite et Réadaptation) par la reconnaissance de lits SSR spécialisés « Personnes Âgées Polypathologiques » à Gaillac, le Centre Hospitalier d'Albi renonçant à sa demande au profit de Gaillac. Le SSR comprendrait 30 lits et 5 places de SSR polyvalents + 20 lits SSR personnes âgées.

4. Le maintien sur le site de Gaillac des activités logistiques :

- Blanchisserie
- Restauration

5. Le maintien sur Gaillac d'une direction de site spécifique avec une délégation de compétence élargie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, unanimement,

APPROUVE cette délibération pour la défense des services du Centre Hospitalier de Gaillac.

- M. HERNANDEZ fait part du danger représenté par les salissures chemin de Fontrantoulayre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 H 45.

MAIRIE DE BRENS
Séance du 25 janvier 2012

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		SALVADOR J.Marc	
ANENTO Emile		MANDIRAC J.Claude	
METGE Monique		HERNANDEZ Michel	
DELPUECH Jacques		DUREL José	
TERRASSIE J.Claude			
FABRE Louis			
MOSTARDI Daniel			
GARCIA Philippe			
GIRME Bernard			
VINCELOT Gérard			